

GUIDE FAIRTRACE DES IMPORTATEURS ET EXPORTATEURS

Partage de données de géolocalisation avec le registre des contrats Geolink



À PROPOS DE CE GUIDE

Ce guide explique comment utiliser le registre des contrats Geolink pour :

- 1 Enregistrement des contrats entre exportateurs et importateurs.
- 2 Accès aux données de géolocalisation des producteurs (via Plot Insights).
- 3 Préparation de la conformité au règlement européen contre la déforestation (RDUE).



QU'EST-CE QUE GEOLINK ?

Geolink est une connexion numérique qui permet l'échange sécurisé de données de géolocalisation entre partenaires commerciaux Fairtrade.

Cela permet aux utilisateurs de Fairtrade de créer une fiche de contrat avec leurs partenaires, de recevoir les données de géolocalisation pertinentes ainsi qu'un résumé des risques de déforestation (géré par les producteurs dans Plot Insights), et d'utiliser ces données pour les besoins de diligence raisonnable liés au RDUE.

Important

GeoLink enregistre et facilite l'échange d'informations de traçabilité entre les partenaires de la chaîne d'approvisionnement. À ce stade, ces informations ne sont pas soumises à la vérification d'un organisme de certification.



POURQUOI UTILISER GEOLINK

- Obtenez les données de géolocalisation avant l'expédition afin de préparer votre diligence raisonnable (conforme au règlement RDUE)
- Travaillez avec une seule version cohérente des données – fini les fichiers et e-mails multiples
- Travaillez avec des données sécurisées et basées sur le consentement des organisations de producteurs
- Accédez à des données déjà conformes aux exigences du RGPD et prêtes à l'emploi (format GeoJSON)
- Recevez des informations claires et cohérentes sur les risques, partagées entre tous les partenaires (grâce à Satelligence).



GUIDE ÉTAPE PAR ÉTAPE

1



Accédez aux
contrats Geolink

2



Création de
contrats

3



Confirmation
d'un contrat

4



Accès aux
listes de
parcelles

Accédez aux
contrats Geolink



Création de
contrats

Confirmation
d'un contrat

Accès aux
listes de
parcelles



ACCÈS AUX CONTRATS GEOLINK

1. Connectez-vous à Fairtrace

Les utilisateurs se connectent à Fairtrace comme d'habitude depuis <https://fairtrace.flocert.net/>

2. Allez dans l'onglet « Geolink »

Dans le menu de navigation principal situé à gauche, vous verrez désormais un nouvel onglet « Geolink ».

3. Section « Comment faire »

La page d'introduction comporte une section « Comment faire » en fonction du type d'utilisateur : exportateur ou importateur.

4. Voir la liste des contrats

Consultez tous les contrats enregistrés (panneau récapitulatif), y compris :

- Identifiant du contrat
- Parties impliquées
- Catégorie de produit
- Numéro et date du contrat
- Référence d'Origine d'Approvisionnement (par exemple, bon de commande)

5. Vérifiez le statut de participation

Pour chaque contrat, vous verrez le statut de participation de chaque partie :

-  En attente d'approbation
-  Approuvé
-  En attente d'approbation de l'autre participant
-  Refusé

Remarque : Pour les contrats dont le statut est « confirmation en attente », des rappels hebdomadaires par courriel seront envoyés au participant concerné.

Important



Il s'agit d'une nouvelle fonctionnalité facultative proposée par Fairtrade International aux exportateurs et importateurs de cacao et de café. Geolink ne peut être utilisé que dans le cadre du règlement RDUE, mais son utilisation inclut :

- Contrats Fairtrade et non-Fairtrade
- Toute destination, en Europe ou ailleurs.

Accédez aux
contrats Geolink

Création de
contrats

Confirmation
d'un contrat

Accès aux
listes de
parcelles



CRÉATION D'UN CONTRAT

Avant de commencer, assurez-vous d'avoir :

1

Un contrat d'exportation
ou un accord commercial
avec votre partenaire

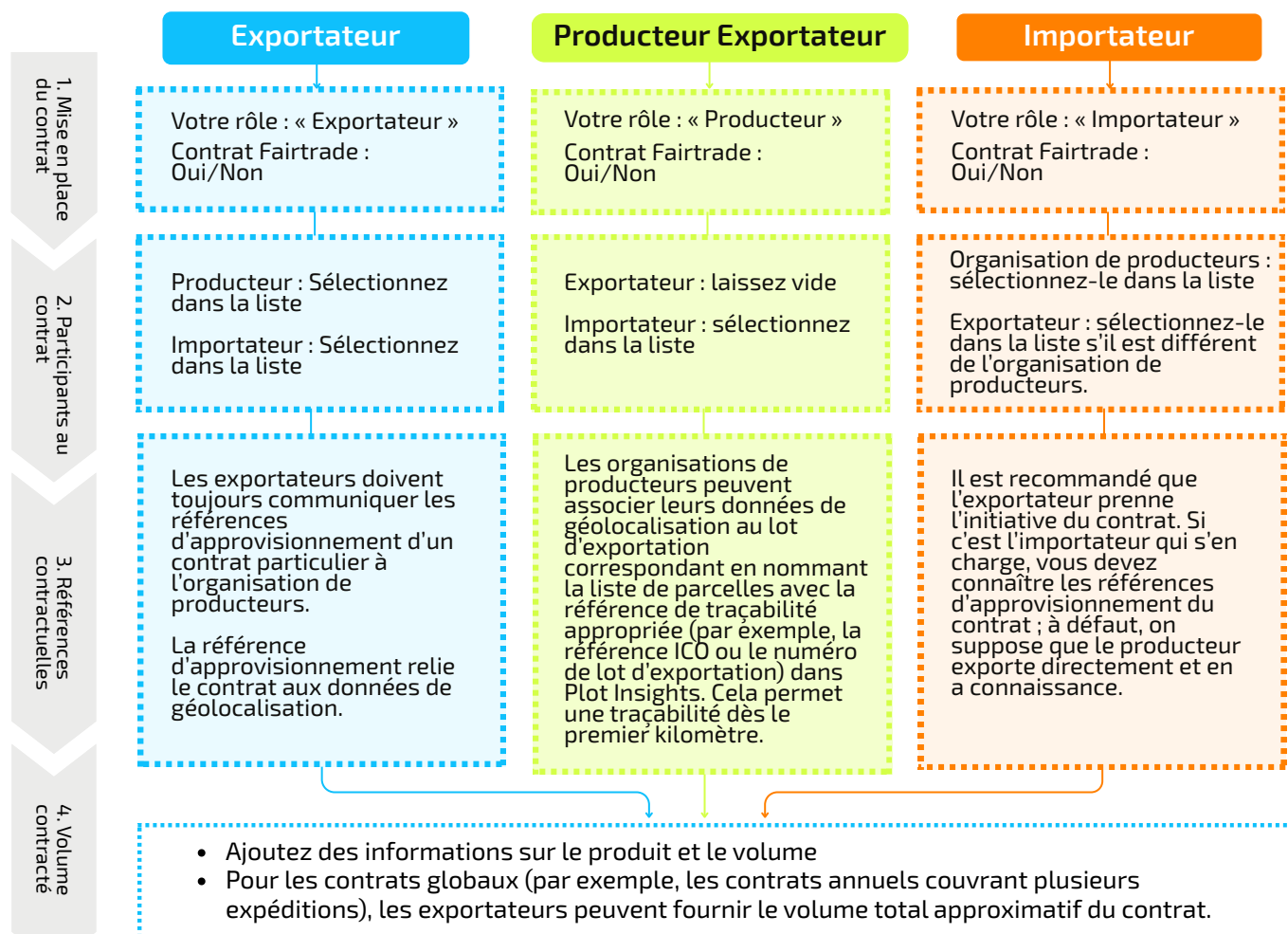
2

Une référence d'origine, telle que :
- Bon de commande ou de livraison
- Numéro de lot d'exportation (cacao) ou référence ICO (café)
- Référence de lot interne

Conseil : Annoncez la référence d'approvisionnement d'origine suffisamment tôt (idéalement 2 à 3 semaines avant l'expédition) afin que les producteurs puissent préparer les données de géolocalisation à temps.

Qui devrait rédiger le contrat ?

Remarque : Il est recommandé que ce soit l'exportateur qui établisse le contrat, car il gère généralement les détails de l'expédition.



Important

- Conseil réservé aux exportateurs : Une fois les lots d'exportation connus, partagez leur référence avec l'organisation de producteurs afin qu'elle puisse l'enregistrer comme référence d'origine lors de la création de la liste des parcelles dans Plot Insights
- Il est possible de déclarer des données excédentaires si vous prévoyez de ne déclarer la géolocalisation que pour l'ensemble du plan d'approvisionnement d'une saison donnée. *Considérations relatives aux délais* : la référence d'approvisionnement doit être définie suffisamment tôt pour permettre aux producteurs de valider et de lier leurs données de géolocalisation à l'avance (au moins 15 jours avant l'expédition).



Accédez aux
contrats Geolink

Création de
contrats

Confirmation
d'un contrat

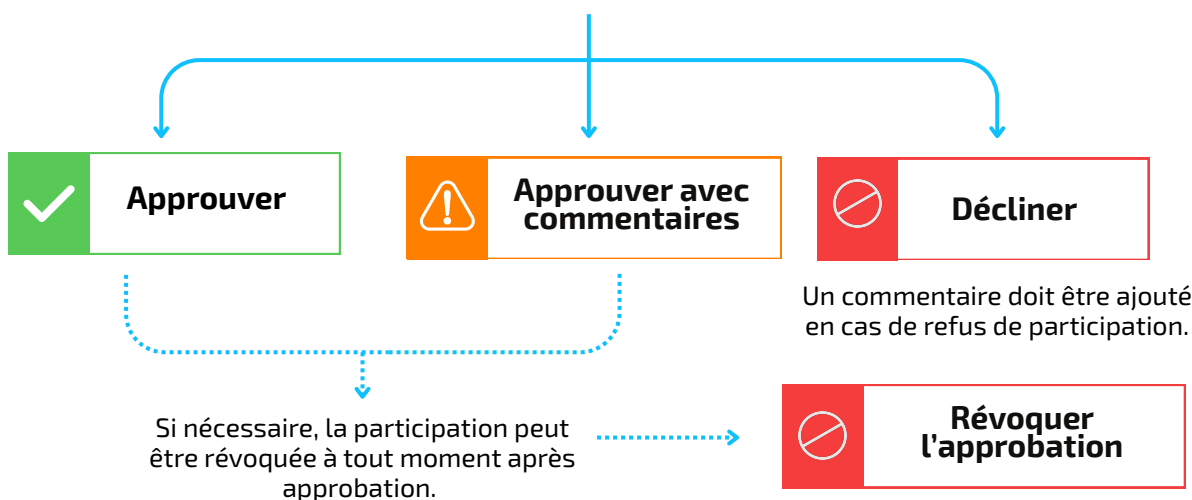
Accès aux
listes de
parcelles



CONFIRMATION D'UN CONTRAT

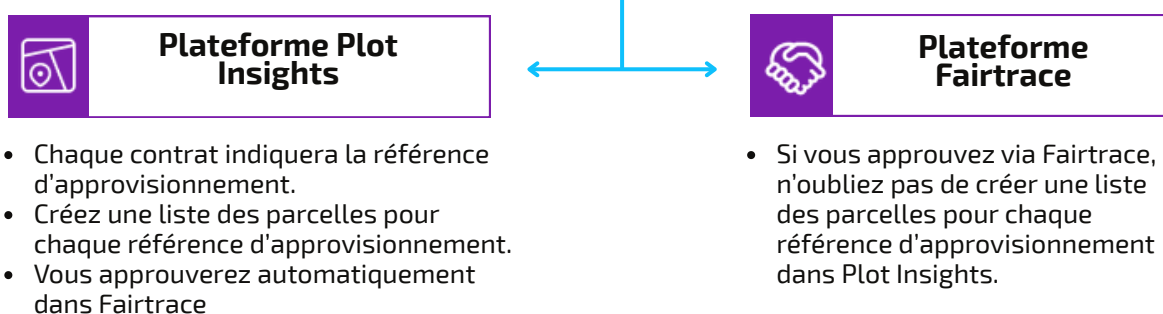
Si vous êtes importateur ou exportateur

Chaque participant doit confirmer sa participation.
Les options de statut sont : En attente, Confirmé ou Refusé.



Si vous êtes producteur

Seules les organisations de producteurs peuvent confirmer leur participation directement dans Fairtrace ou via la plateforme Plot Insights.



Important

- Seuls les contrats confirmés permettent l'accès aux données de géolocalisation.
- Seul le créateur du contrat peut le supprimer ; la fonction de modification n'est pas disponible pour le moment.



Accédez aux
contrats Geolink

Création de
contrats

Confirmation
d'un contrat

Accès aux
listes de
parcelles



ACCÉDER À LA LISTE DES PARCELLES

- Lors de votre première utilisation de Geolink, veuillez accepter les conditions d'utilisation.
- Une fois le contrat confirmé :
 1. Vous verrez des listes de parcelles liées à la référence d'approvisionnement.
 2. Ces éléments sont créés par l'organisation de producteurs dans Plot Insights.

Si aucune donnée n'est visible

Cela peut signifier que :

- Le producteur n'a pas encore établi la liste de parcelles.
- Le producteur n'a pas accepté de partager les données

Remarque: Un message s'affichera en fonction de votre profil utilisateur.

Voir la liste des parcelles créée

Remarque: Si une organisation de producteurs supprime une liste de parcelles dans Plot Insights, cette liste apparaît barrée et n'est plus accessible. L'organisation de producteurs doit alors en télécharger une nouvelle version.

Important

- Confidentialité : Les données de géolocalisation ne sont partagées qu'avec les parties contractantes, dans le respect de strictes règles de protection des données.
- Contrôle par le producteur : seuls les contrats confirmés par les organisations de producteurs peuvent accéder aux données de géolocalisation.



TÉLÉCHARGEMENT DE DONNÉES

Une fois que toutes les parties auront confirmé et que les données auront été partagées, vous pourrez accéder à :



Téléchargement de fichiers GeoJSON (pour la déclaration de diligence raisonnée du RDUE)

Conformité au règlement RDUE : Soutient l'article 9 (collecte d'informations) grâce à l'accès à la géolocalisation au niveau de la parcelle et aux évaluations des risques.

Note :

- Seuls les participants au contrat peuvent accéder aux données.
- Les producteurs contrôlent les données partagées.
- En cas de retrait du consentement, l'accès est supprimé.



Résumé des alertes aux risques de déforestation (de Satelligence)

Disponible uniquement pour les contrats Fairtrade.

Clause de non-responsabilité

L'accès au résumé des alertes de risques de Satelligence est fourni à titre informatif uniquement. Fairtrade International décline toute responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'interprétation des informations fournies par Satelligence.

Ces données sont uniquement destinées à informer les exportateurs et les importateurs de la compréhension par l'organisation de producteurs des risques potentiels de déforestation, tels qu'évalués par Satelligence, et ne constituent pas une vérification ou une certification de Fairtrade International.